

# Renforcer la société avec les réfugiés

par

■ **Nathanaël Molle** ■

Cofondateur et directeur général de l'association SINGA

## En bref

La problématique des réfugiés, fuyant théâtres de guerre et dictatures en tous genres, agite l'Europe depuis de nombreux mois, suscite peurs et fantasmes et fait émerger des enjeux politiques majeurs. Face à cet afflux de demandeurs d'asile, la France ne propose que des solutions administratives et sociales insatisfaisantes, en particulier pour les intéressés eux-mêmes. Ces derniers sont confrontés à des situations d'attentes insupportables et souvent, quand ils ont enfin obtenu le statut juridique de réfugié, à un déclassement social et professionnel douloureux. Or, dès lors que l'on change d'état d'esprit, que l'on cesse de voir les réfugiés comme une foule menaçante et qu'on les reconnaît comme des personnes qui peuvent contribuer au bien commun dans leur pays d'accueil, tout peut changer. C'est ce que SINGA, entreprise innovante de l'économie sociale et solidaire, démontre au-delà des espérances de son jeune créateur.

Compte rendu rédigé par Pascal Lefebvre

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse des comptes rendus, les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs. Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

Séminaire organisé en collaboration avec le Collège des Bernardins, avec l'appui de la Fondation Crédit Coopératif et grâce aux parrains de l'École de Paris (liste au 1<sup>er</sup> octobre 2016) :

Algoé<sup>1</sup> • ANRT • Be Angels • Cap Digital • Carewan • CEA • Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île-de-France • Crédit Agricole S.A. • Danone • EDF • ESCP Europe • FABERNOVEL • Fondation Crédit Coopératif • Fondation Roger Godino • Groupe BPCE • HRA Pharma<sup>2</sup> • IdVectoR<sup>2</sup> • La Fabrique de l'Industrie • Mairie de Paris • MINES ParisTech • Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, DGE • NEOMA Business School • Orange • PricewaterhouseCoopers • PSA Peugeot Citroën • Renault • SNCF • Thales • Total • UIMM • Ylios

1. pour le séminaire Vie des affaires
2. pour le séminaire Ressources technologiques et innovation

J'ai eu la chance de vivre à l'étranger quasiment toute ma vie, mon père travaillant pour l'Institut de recherche sur le développement (IRD) sur les problématiques de l'eau. Je suis né au Brésil et j'ai grandi au Mali. Par la suite, j'ai habité en Thaïlande où, à l'âge de 14 ans, dans le cadre du catéchisme, j'ai vécu et travaillé pendant plusieurs semaines dans un camp de réfugiés Karen. Cette expérience extraordinaire de partage m'a également confronté aux premières atteintes aux droits de l'homme, commises par des policiers sur la population Karen, et m'a fortement sensibilisé à cette problématique. Par la suite, j'ai vécu au Sri Lanka, pays frappé, vingt-cinq ans durant, par une guerre civile dévastatrice, cause d'exodes massifs de populations, et où, dans le cadre du HCR (Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés), j'ai continué mon engagement auprès des personnes déplacées.

L'engagement humanitaire me passionnait lorsqu'en 2004 le tsunami a frappé toute cette région. Dès le lendemain, comme beaucoup d'expatriés, je me suis engagé pour aider à la reconstruction. J'ai alors pu constater, sur le terrain, le travail incroyable réalisé par les ONG. J'ai également pu me rendre compte de certaines situations absurdes, telle la fourniture de bateaux inadaptés à des pêcheurs qui ne savaient pas les utiliser. Ce genre de situation découlait d'une planification centralisée et lointaine, dépendant souvent davantage des fonds disponibles que des réels besoins du terrain. Dans le même ordre d'idées, j'ai été frappé par le fait que beaucoup de travail d'urgence était réalisé sans vision claire du long terme. Une fois les centaines d'humanitaires partis, certaines régions, qui vivaient de leur présence, se sont effondrées, leur principale source de revenus ayant disparu.

Après un bac international européen, j'ai ensuite décidé de poursuivre sur ma lancée dans l'humanitaire. Je me suis alors engagé pour un stage dans la très puissante ONG anglaise Save the children. Confronté à des situations violentes durant ce stage, j'ai réalisé que l'humanitaire n'était pas fait pour moi, bien que je voue désormais une admiration sans limite à ceux qui s'y engagent au quotidien, parfois au péril de leur vie. Mais je voulais toujours que mon travail ait du sens.

Je suis alors rentré en France pour préparer, à Paris, un master en droit international européen, avec mention "Sécurité et défense internationales", formation très intéressante de l'Institut des relations internationales (IRI), à l'issue de laquelle la moitié des étudiants s'est orientée vers la vente d'armements, l'autre se dirigeant vers l'humanitaire... Mon diplôme en poche, j'ai eu la chance de trouver immédiatement un premier emploi qui m'a envoyé en Syrie, dans un camp de réfugiés près d'Alep. Mais la guerre civile m'a rapidement contraint de rentrer en France et je me suis alors lancé, comme beaucoup de jeunes, dans une recherche d'emploi quelque peu désespérante. Finalement, j'ai trouvé un stage au sein de l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), au cours duquel je me suis employé à apporter des solutions juridiques ou de médiation à des réfugiés subsahariens. Ils étaient très nombreux à être partis avec l'intention de gagner l'Europe et à finalement rester au Maroc, dans des conditions très difficiles. Privés de tout droit au travail, mais inexpulsables car protégés par le HCR, ils avaient cependant la possibilité de créer leur propre entreprise et de bénéficier des microfinancements accordés par les Nations unies. Une quarantaine de ces réfugiés était ainsi financée, mais aucun ne parvenait à vivre de son activité. Mon travail consistait donc à les accompagner dans leurs difficultés quotidiennes, liées au racisme ambiant et au manque de motivation de ceux censés leur venir en aide.

Je me suis alors aperçu que la plupart des ONG n'avait qu'une vision très réductrice des réfugiés et que les financements qu'elles recevaient ne servaient qu'à leur fournir une aide directe. Pour moi, cela ne réglait que la moitié du problème. Vous pouvez bien aider quelqu'un à ouvrir une boucherie halal, si vous ne changez pas le regard que les clients potentiels portent sur le boucher, ils ne viendront pas chez lui. En fait, dans nos programmes d'aide aux réfugiés, nous ne tenions pas compte de la société d'accueil.

### Qu'est-ce qu'un réfugié ?

Souvent, dans les médias, le terme de réfugié recouvre des réalités très diverses et perd son sens. Assez récemment, dans les représentations collectives, le réfugié est devenu un élément indistinct, non identifié, au sein d'une horde

en mouvement potentiellement menaçante, en marche vers chez nous. Ce sont ces images de crises, de guerres et de misère qui, relayées par les médias et les acteurs politiques, forgent cet imaginaire collectif très négatif. Il s'agit donc d'un problème de perception au sein des sociétés d'accueil. C'est d'autant plus le cas dans les pays en voie de développement où les effets de la crise sont encore plus nets que chez nous.

En France, le statut de réfugié est reconnu par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides), en application de l'article 1<sup>er</sup> A2 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 qui stipule que : « *le terme de réfugié s'applique à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* ».

Une fois ce statut de réfugié obtenu, ces personnes bénéficient de la protection de l'État et, après la signature d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI), obtiennent un permis de séjour de dix ans, renouvelable. Auparavant, il leur a fallu traverser une procédure très complexe, de plus de deux ans parfois, durant laquelle elles n'ont pas le droit de travailler. Au fil de cette procédure, elles sont constamment questionnées sur les raisons de leur demande par l'Ofpra ou la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), l'instance d'appel compétente en cas d'un éventuel premier rejet ou d'une contestation de décision. Cette période d'inaction est, pour beaucoup, extrêmement déstructurante et a un impact négatif très fort sur leur capacité ultérieure à s'intégrer. C'est un moment d'isolement, durant lequel ces personnes sont soit confinées dans des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), soit à la rue ou dans des squats avec des migrants illégaux, alors que la France a l'obligation légale de leur fournir un hébergement. Il n'y a en effet que vingt-cinq mille places dans les CADA alors que quatre-vingt mille demandeurs d'asile sont en attente.

Après le Maroc, où la situation était trop compliquée pour que je puisse agir selon mes convictions, je suis revenu en France. J'y ai revu Guillaume Capelle, un collègue avec qui j'avais fait mes études en Relations internationales. Il avait vécu, en Australie, le même genre de situations que moi. Où que l'on soit, le constat était donc que les barrières élevées face aux réfugiés étaient les mêmes, à des degrés différents.

## Des barrières difficilement franchissables

La langue est l'une de ces barrières. Or, en France, pays de la francophonie, on n'y accorde pas d'importance, à la différence d'autres pays comme l'Allemagne. Afin de ne pas dépenser "inutilement" de l'argent dans les 400 heures de formation qui leur sont théoriquement dues, l'Administration ne fait subir aux demandeurs du statut de réfugié qu'un test linguistique sommaire. De ce fait, la plupart d'entre eux n'a pas accès à l'outil le plus important pour construire une nouvelle vie et travailler chez nous, ce qui les confine à des métiers ne nécessitant pas la maîtrise de la langue et ne correspondant pas à leurs qualifications. Certains réfugiés, dix ans après leur arrivée, ne savent toujours pas parler français, car ils n'ont pu qu'enchaîner les petits boulots. Mais ils s'entendent dire qu'ils ne veulent pas s'intégrer ! Cela fait souvent peser sur les seuls enfants, scolarisés dans notre langue, le rôle d'intermédiaires entre leurs parents et le reste de la société.

La non-équivalence des diplômes est une autre barrière, infranchissable, car la reprise d'études, passé un certain âge, s'avère très compliquée pour les réfugiés. Elle débouche sur leur déclassement professionnel et social, et a sur eux un impact psychologique très négatif. Beaucoup considèrent qu'en France, ils n'auront pas les opportunités de créer quelque chose et de contribuer ainsi à la richesse du pays. Ils se tournent alors vers d'autres destinations, comme le Royaume-Uni, d'où la situation que l'on constate à Calais.

Les traumatismes, physiques ou psychologiques, vécus par les réfugiés dans leur pays d'origine, durant leur voyage ou même lors de leur arrivée en France où ils sont confrontés à la suspicion, voire à l'hostilité, créent également des difficultés sur le long terme. Tout cela est peu pris en compte dans une vision consistant à ne donner à ces personnes, dans l'urgence et face à l'afflux des demandes, que le strict minimum, un toit et un petit boulot, afin qu'elles sortent au plus vite de l'aide sociale. Il faut savoir que les travailleurs sociaux, par ailleurs en nombre insuffisant, ne sont absolument pas armés, en termes de formation et d'accompagnement, pour faire face à de telles problématiques. Chez France terre d'asile, par exemple, le ratio est de huit cents personnes suivies par an et par